



Separation d'un homme violent

Par **daman**, le **04/01/2009** à **14:10**

Que dois je faire, qui dois je contacter pour pouvoir partir de chez moi sans que cela ce retourne contre moi. Je ne sais rien faire car je n'ais le droits de faire quoi que ce soit.rn Un conseil merci.

Par **Marion2**, le **04/01/2009** à **15:22**

[fluo]BONJOUR,[/fluo]rnEtes-vous mariée ou vivez-vous en concubinage ?rnLa première chose à faire est de contacter une Assistante Sociale (votre Mairie vous donnera les coordonnées nécessaires).rnCette dernière vous aidera à quitter votre domicile et essaiera de vous trouver un foyer, le temps que votre situation se régularise.rnSi vous êtes mariée et puisque vous ne travaillez pas, vous pouvez divorcer en demandant l'aide juridictionnelle (donc pas de frais pour vous). Le dossier de demande d'Aide Juridictionnelle est à retirer au greffe du Tribunal de Grande Instance avec la liste des avocats acceptant l'AJ(parfois les mairies ont ces dossiers).rnVous contacterez alors l'un des avocats figurant sur la liste afin qu'une procédure de divorce soit engagée.rnVous aurez droit à des aides par la CAF. C'est pourquoi la première chose à faire est de voir une assistante sociale.rnSi vous avez des traces de coups, faites constater par un médecin ou à l'hôpital et demandez un certificat médical.rnVous pouvez aussi également appeler "Violence conjugale - femmes info-service au 01.40.33.80.60.rnBon courage à vous et n'hésitez pas à venir sur le forum si vous avez besoin d'aide ou d'explications supplémentaires.

Par **daman**, le **05/01/2009** à **12:53**

Merci, je vais tacher de le faire en cachette (je suis mariée) mais il me faut une autre assistante sociale que celle de mon secteur car mon mari la connaît du à son travail et hors du domicile il est connu comme quelqu'un de sympa, donc la mairie on oublie voilà ou se situe mon probleme.rnJe vous remercie malgré tout beaucoup pour votre reponse,cala fait du bien de parler.

Par **Marion2**, le **05/01/2009** à **13:02**

Bonjour,rnLe problème c'est qu'une Assistante Sociale hors de votre secteur, ne pourra pas s'occuper de vous.rnrnTéléphonez au n° que je vous ai donné. On vous aidera.rnrnBon courage.

Par **Marion2**, le **05/01/2009** à **14:07**

Vous pouvez également téléphoner au 3919.